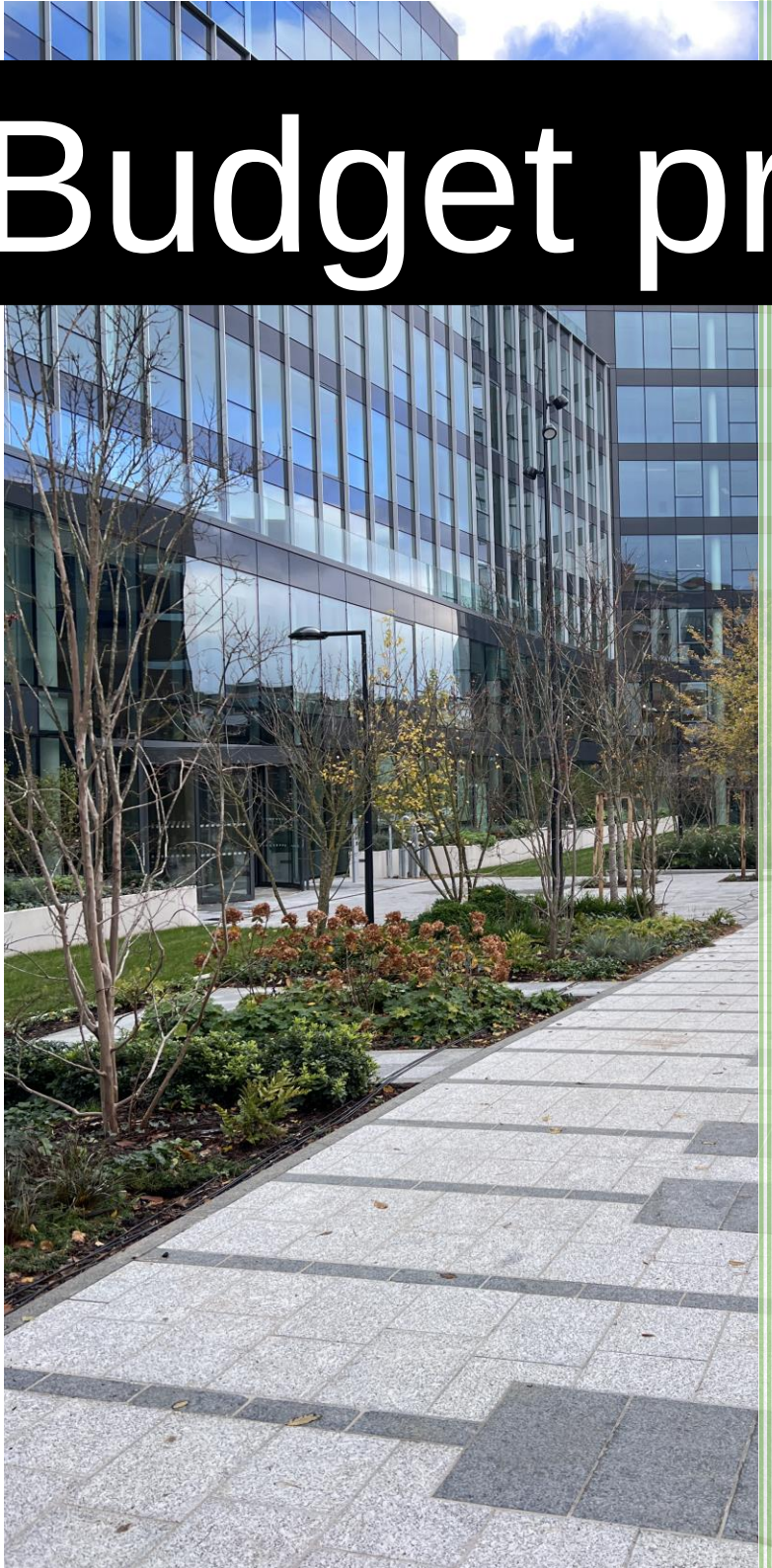


2024

Budget primitif



VILLE DE **BOIS-COLOMBES**

Table des matières

I-	Stratégie financière et équilibre du budget primitif 2024	4
1.	La section de fonctionnement – des chiffres clés.....	5
2.	La section d'investissement – des chiffres clés	6
II-	Budget primitif 2024 : Présentation analytique.....	7
1.	La section de fonctionnement	7
1.1	Les recettes de fonctionnement	7
1.1.1	Les produits fiscaux :	7
1.1.2	Les produits des services :	9
1.1.3	Les dotations et participations :	10
1.1.4	Les autres produits :	11
1.2	Les dépenses de fonctionnement	12
1.2.1	Les charges de personnel :	13
1.2.2	Les moyens des services publics :	15
1.2.3	Les atténuations de produits :	16
1.2.4	Les subventions et contributions :	16
1.2.5	Les charges financières :	17
1.2.6	Les charges exceptionnelles :	18
1.2.7	Les dotations aux provisions :	18
1.2.8	Les dépenses d'ordre :	19
2.	La section d'investissement.....	19
2.1	Le financement de l'investissement	19
2.1.1	Les emprunts :	20
2.1.2	Les dotations et fonds divers :	20
2.1.3	Les subventions d'équipement reçues :	20
2.1.4	Les cessions :	21
2.1.5	Les mouvements d'ordre :	21
2.2	Les dépenses d'investissement	22
2.2.1	Les dépenses d'équipement :	23
2.2.2	Les dépenses financières :	27
III -	L'impact environnemental du budget primitif 2024	27
3.1	Le budget - un outil d'analyse globale au service de l'environnement.....	28
3.2	Impact des inscriptions du BP 2024 sur les objectifs environnementaux	29
IV -	Encours de dette & frais financiers.....	34

PRÉAMBULE

Le budget primitif 2024 de la ville de Bois-Colombes a été élaboré dans le respect des objectifs développés à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 19 décembre dernier. Il poursuit le renforcement de l'attractivité de la Ville, concrétise un projet de territoire ambitieux, maintient la qualité du service rendu aux Bois-Colombiens tout en préservant les fondamentaux budgétaires.

Les orientations ainsi définies constituent la feuille de route du budget primitif 2024 qui sera mis en œuvre sans hausse d'impôts malgré une structure de recettes qui demeure fragile.

Le prélèvement au titre du redressement des comptes publics s'est soldé par une perte importante des recettes annuelles sur les dotations de l'État, notamment sur la dotation globale de fonctionnement. Pour autant et malgré le contexte inflationniste, les collectivités participeront encore à l'effort de réduction des déficits à travers la contractualisation avec l'État sur le respect d'une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Elles se verront sanctionnées sur leur dotation en cas de non-respect de l'évolution contractualisée.

Dans cette perspective et bien que Bois-Colombes ne soit pas encore concerné, notre Ville doit impérativement limiter l'évolution de ses charges courantes pour préserver sa solvabilité.

Chaque ligne de dépenses est interrogée afin de dégager des économies, en dépit de l'effet mécanique d'évolution de certaines dépenses qui s'imposent aux collectivités. Contributions aux organismes de regroupement, mise aux normes et maintenance du patrimoine, soutien aux associations, coût des matières premières, indexations des marchés publics, effet carrière des agents, inflation, sont autant d'éléments qui rigidifient la structure du budget.

En synthèse, le budget primitif 2024 s'inscrit dans la continuité de nos modes de gestion qui s'attachent à poursuivre l'amélioration de la situation financière de la Ville et reflète les engagements suivants :

- ✕ Maîtriser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement dans un plafond raisonnable proche de 2 % ;
- ✕ Maintenir un niveau d'épargne garant d'une structure financière saine ;
- ✕ Conserver notre capacité de désendettement suffisamment éloignée du plafond acceptable de 12 années ;
- ✕ Poursuivre une politique d'investissement ambitieuse, en soutien de l'économie locale et à hauteur des besoins des Bois-Colombiens ;
- ✕ Tenir compte de la capacité contributive de nos concitoyens fortement impactés par un contexte économique qui demeure difficile.

Une première analyse de l'impact environnemental des dépenses d'équipement est réalisée cette année selon le référentiel de l'Etat.

Le rapport de présentation du budget primitif 2024, présente en première partie les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et les évolutions prévues par comparaison aux exercices précédents.

Le projet de budget primitif 2024 qui vous est soumis ce jour, tient compte des restes à réaliser et des résultats 2023 repris par anticipation avant l'adoption du compte administratif.

La gestion 2023 fait apparaître les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	58 792 775,04	63 945 836,48	5 153 061,44
	SECTION D'INVESTISSEMENT	15 260 270,14	13 777 303,35	- 1 482 966,79
		+	+	
RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		2 367 000,00	2 367 000,00
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)		559 645,31	559 645,31
		=	=	=
TOTAL (réalisations + reports)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	58 792 775,04	66 312 836,48	7 520 061,44
	SECTION D'INVESTISSEMENT	15 260 270,14	14 336 948,66	- 923 321,48
	TOTAL REALISATIONS + RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	74 053 045,18	80 649 785,14	6 596 739,96
		+	+	+
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	5 929 409,83	3 785 780,81	- 2 143 629,02
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	5 929 409,83	3 785 780,81	- 2 143 629,02
		=	=	=
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	58 792 775,04	66 312 836,48	7 520 061,44
	SECTION D'INVESTISSEMENT	21 189 679,97	18 122 729,47	- 3 066 950,50
	TOTAL CUMULE	79 982 455,01	84 435 565,95	4 453 110,94

La section d'investissement du budget principal devrait afficher un solde d'exécution négatif de 1,48 M €, un résultat de clôture déficitaire de 0,92 M €, et un déficit cumulé, avec les restes-à-réaliser, de 3,07 M€. La section de fonctionnement devrait présenter quant à elle, un solde d'exécution de + 5,15 M€ et un résultat cumulé excédentaire de 7,52 M€ en tenant compte des 2,37 M€ d'excédent antérieur reporté.

Ainsi, la gestion 2023 devrait afficher un taux d'épargne brute de plus de 11 % soit 7,3 M€ d'épargne brute. Cette dernière a permis aisément de rembourser le capital de la dette qui représentait en 2023 4,4 M€. Avec un encours de dette de 45,03 M€ au 31 décembre 2023, la capacité de désendettement de la Commune serait en amélioration en passant de 8,3 à 6,2 années au terme de l'exercice 2023. Ce sont là, des marqueurs forts d'une gestion rigoureuse, capable d'allier programme d'investissement ambitieux et équilibre financier du budget tout en maintenant un niveau de service élevé pour les Bois-Colombiens.

I- Stratégie financière et équilibre du budget primitif 2024

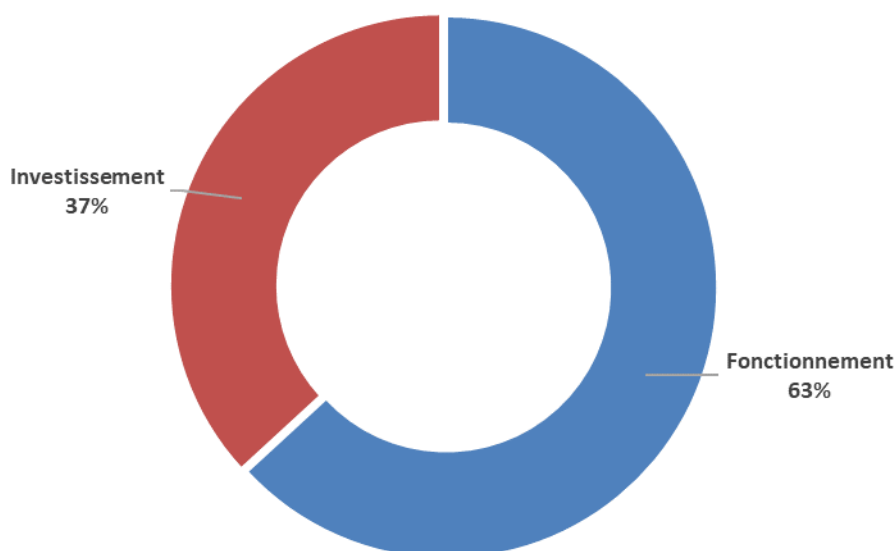
Le budget primitif 2024 se caractérise par le maintien d'un niveau élevé des dépenses d'équipement à 30,47 M € (22,09 M € en 2023) qui traduit la poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature.

Ce premier budget établi selon l'instruction budgétaire et comptable M57, a la particularité d'être adopté en suréquilibre de 1 M € notamment en section de fonctionnement, du fait de la présence d'une enveloppe de dépenses imprévues du même montant qui ne participe pas à l'équilibre du budget. En effet, la M57 prévoit la possibilité de voter des autorisations de programme et autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections. Ces 1 M € de dépenses imprévues de fonctionnement représente 1,71% des dépenses réelles de la section.

De façon globale, le projet de budget primitif 2024 totalise 102,56 M€ d'inscriptions budgétaires. 65,14 M€ en section de fonctionnement et 37,42 M€ en section d'investissement. Elles se décomposent comme suit :

	DEPENSES			
	BP 2023	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	BP 2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT	63 395 844	64 143 463	-	64 143 463
Opérations réelles	58 046 944	58 443 463		58 443 463
Opérations d'ordre	1 848 900	2 200 000		2 200 000
Autofinancement complémentaire	3 500 000	3 500 000		3 500 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	27 916 966	30 560 936	6 858 731	37 419 668
Opérations réelles	26 694 866	29 338 836	5 929 410	35 268 246
Opérations d'ordre	1 222 100	1 222 100		1 222 100
Résultat antérieur reporté (négatif)			929 321	929 321
TOTAL DEPENSES	91 312 810	94 704 399	6 858 731	101 563 131

	RECETTES			
	BP 2023	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	BP 2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT	63 395 844	65 143 463	-	65 143 463
Opérations réelles	61 006 744	62 754 363		62 754 363
Opérations d'ordre	22 100	22 100		22 100
Résultat antérieur reporté	2 367 000	2 367 000		2 367 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	27 916 966	33 633 887	3 785 781	37 419 668
Opérations réelles	17 622 493	21 580 838	3 785 781	25 366 619
Opérations d'ordre	3 048 900	3 400 000		3 400 000
Affectation de résultat	3 185 928	5 153 049		5 153 049
Résultat antérieur reporté	559 645			-
Autofinancement complémentaire	3 500 000	3 500 000		3 500 000
TOTAL RECETTES	91 312 810	98 777 350	3 785 781	102 563 131



En comparaison au budget primitif 2023 qui comptabilisait un montant total d'inscriptions de 91,31 M€, les prévisions 2024 augmentent de plus de 11 M€ (+12,32%). Cette hausse est principalement liée aux inscriptions budgétaires de dépenses d'équipement, qui marquent l'entrée dans une nouvelle phase d'investissement.

1. La section de fonctionnement – des chiffres clés

La grande stabilité des concours de l'État et la perspective d'une volonté annoncée de contraindre l'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement, aggravées ces derniers temps par des crises successives, mettent en tension l'équilibre financier du budget au moment où la Commune porte des projets à forte valeur ajoutée pour l'avenir.

Le budget 2024 a été construit avec une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (y compris les dépenses imprévues) de 2,35 % sans altérer la qualité des services publics ni actionner le levier fiscal.

Cette performance résulte d'une démarche volontaire de revue des politiques publiques dans laquelle la Ville est engagée depuis quelques années et qui est en permanence réinterrogée.

+2,35 % en dépenses réelles (59,44 M€ pour 58,05 M€ au BP 2023)

L'augmentation attendue des produits des services et la réévaluation nationale des bases d'imposition et leur dynamique propre à notre ville permettront à nouveau de maintenir les taux de fiscalité, une volonté toujours affirmée par les élus de la majorité.

Le BP 2024 a donc été construit avec une évolution limitée des recettes réelles de fonctionnement de +2,86%.

+2,86 % en recettes réelles (62,75 M€ pour 61,01 M€ au BP 2023)

Des dépenses de fonctionnement sous contrôle et une optimisation des soldes de gestion malgré les incertitudes et contraintes qui pèsent sur les finances des collectivités locales.

En 2024, les taux communaux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, ne seront pas augmentés pour la 19^e année consécutive.

2. La section d'investissement – des chiffres clés

Le niveau d'évolution des dépenses d'équipement pour 2024 est en hausse de 38% (30,47 M€ contre 22,09 M€ au BP 2023).

Outre l'entrée en phase de réalisation des opérations de construction du complexe sportif Jean-Jaurès et du centre de sports de raquettes et de padel sur le site de l'Abbé Glatz, le passage en LED de l'éclairage public ou de l'acquisition de la cité artisanale, en 2024, d'autres opérations aux conséquences budgétaires importantes sont en phase finale d'études comme la restructuration de l'école Paul-Bert et de l'hôtel de ville ainsi que la construction d'un centre administratif.

+32,12 % en dépenses réelles (35,27 M€ contre 26,69 M€ au BP 2023)

En 2024, l'augmentation des recettes provient essentiellement de financement conséquent provenant de la Société du Grand Paris. 9,93 M€ de subvention pour la reconstruction du gymnase Jean-Jaurès, 6,76 M€ de cessions foncières pour permettre la réalisation des travaux de la gare du Grand Paris Express.

+ 43,94 % en recettes réelles (25,37 M€ contre 17,62 M€ au BP 2023)

Un niveau d'investissement soutenu financé sans recourir à l'emprunt

Malgré un niveau d'investissement conséquent en 2024, la Commune n'aura pas recours à l'emprunt. Ainsi, la volonté de l'équipe municipale est de maîtriser l'endettement tout en conservant un programme d'investissement ambitieux.

II- Budget primitif 2024 : Présentation analytique

1. La section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 65,14 M€, affichant une augmentation de 1,75 M€ (2,8 %) par rapport au budget précédent, selon la décomposition figurant dans le tableau suivant :

	BP 2023	BP 2024	Variation
Recettes Réelles	63 373 744	65 121 363	2,8%
Produits fiscaux	46 875 983	48 500 683	3,5%
Produits des services	7 447 500	7 555 500	1,5%
Dotations et participations	5 167 091	5 178 500	0,2%
Autres produits	1 416 170	1 419 680	0,2%
Atténuation de produits	100 000	100 000	0,0%
Résultat antérieur reporté	2 367 000	2 367 000	0,0%
Recettes d'ordre	22 100	22 100	0,0%
<i>Amortissements Subventions</i>	<i>22 100</i>	<i>22 100</i>	<i>0,0%</i>
TOTAL RECETTES	63 395 844	65 143 463	2,8%

Les recettes réelles forment la quasi-totalité des recettes de fonctionnement avec 99,97% des inscriptions.

1.1.1 Les produits fiscaux :

Le produit des impositions directes locales attendu en 2024 s'établit à 31,7 M€ et se décompose comme suit :

	BP 2023	BP 2024	Evolution
Taxe foncière sur le bâti	17 487 506	18 470 938	5,6%
Taxe foncière sur le non bâti	20 605	21 409	3,9%
Lissage taxe foncière / locaux professionnels	9 240	9 240	0,0%
Coefficient correcteur	11 782 640	11 782 640	0,0%
Rôle supplémentaires	100 000	100 000	0,0%
Total taxe foncière	29 399 991	30 384 227	3,3%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 250 023	1 298 773	3,9%
Total taxe d'habitation	1 250 023	1 298 773	3,9%
Total fiscalité directe	30 650 014	31 683 000	3,4%

❖ Les taxes foncières

L'évolution des bases d'imposition est le résultat de plusieurs facteurs :

- L'évolution physique, qui correspond à la prise en compte des nouveaux locaux mais aussi des changements de consistance ou d'affectation et aux modifications de situation individuelle des contribuables (bénéfice ou achèvement d'une exonération...),
- L'évolution forfaitaire qui consiste à revaloriser la valeur locative cadastrale de chaque local par application d'un coefficient forfaitaire.

L'évolution des bases de taxe foncière en 2024 devrait s'établir à +5,6 %, dont une revalorisation forfaitaire estimée à 3,9 %, indexée sur l'évolution des prix à la consommation sur un an, et 1,7 % de croissance physique.

Le produit voté par la Collectivité s'établirait à 18,49 M€, dont 18,47 M€ pour la taxe foncière bâtie et 21 K€ pour le foncier non bâti.

Les taux votés par la Ville, identiques à ceux de 2023, sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,87 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,86 %.

A cela s'ajoutent le montant du coefficient correcteur (11,78 M€) destiné à compenser la perte du produit de la taxe d'habitation, le lissage de la taxe foncière au titre des locaux professionnels de 9 K€ ainsi qu'une prévision pour rôles supplémentaires de 100 K€.

Le produit total s'élève donc à 30,38 M€.

❖ La taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Les bases d'imposition sont évaluées à 5,2 M€ pour un produit de 1,3 M€. Ce produit évolue de 49 K€ (+3,9%) par rapport au BP 2023 du simple fait de la révision des valeurs locatives.

Le taux reste inchangé par rapport à 2023, soit 24,98 %.

❖ L'Attribution de Compensation Métropolitaine (ACM)

En contrepartie du transfert du produit de la fiscalité économique, la Métropole du Grand Paris verse à l'ensemble des communes une attribution de compensation. Son montant est figé et demeure à 13,15 M€ comme en 2023.

❖ Les autres impôts et taxes

	BP 2023	BP 2024	Evolution
Droits de place des marchés	354 000	354 000	0,0%
Taxe sur l'électricité	440 000	423 700	-3,7%
Taxe de séjour	100 000	140 000	40,0%
Taxe locale sur la publicité	1 000	1 000	0,0%
Droit de mutation (DMTO)	2 950 000	2 750 000	-6,8%
TOTAL	3 845 000	3 668 700	-4,6%

Ce poste diminue de 176 K€ par rapport à 2023, passant de 3,84 M€ à 3,67 M€ en 2024.

Les évolutions proviennent essentiellement :

- De la baisse du montant des droits de mutation à percevoir de 200 K€ face aux ralentissement du marché de l'immobilier.
- De l'évolution de la taxe de séjour (+40%) pour tenir compte de sa récente augmentation.
- La taxe locale sur l'électricité devrait enregistrer un léger recul en 2024 de l'ordre de -3,7%.

1.1.2 Les produits des services :

Ce poste enregistre notamment les recettes liées aux activités soumises à tarification et gérées par la Commune. Estimé à plus de 7 M€ avant la crise sanitaire, le produit attendu en 2024 est estimé à 7,56 M€ contre 7,45 M€ au BP 2023 et se compose des éléments ci-après :

	BP 2023	BP 2024	Evolution
Classes de découverte	60 000	60 000	0,0%
Restauration scolaire	1 500 000	1 500 000	0,0%
Accueils de loisirs	300 000	300 000	0,0%
Accueils périscolaires	1 099 000	1 100 000	0,1%
Activités jeunesse	95 000	96 300	1,4%
Activités sportives	12 000	12 000	0,0%
Crèches	1 460 000	1 460 000	0,0%
Activités culturelles	300 000	360 000	20,0%
Spectacles et cinéma	150 000	150 000	0,0%
Cimetière : Concessions et redevances	21 000	21 000	0,0%
Forfaits post-stationnement	384 000	384 000	0,0%
Stationnement de surface	460 000	460 000	0,0%
Parking des Aubépine	368 700	369 500	0,2%
Redevance d'occupation du domaine public	250 000	250 000	0,0%
Restauration adultes	35 000	35 000	0,0%
Remboursement frais	90 000	90 000	0,0%
Mise à disposition de personnel	815 000	815 000	0,0%
Divers	47 800	92 700	93,9%
TOTAL	7 447 500	7 555 500	1,5%

Les inscriptions au chapitre 70 affichent une légère progression de + 1,5% par rapport à 2023. Pour l'essentiel, il s'agit de 80 K€ de recettes provenant de redevances et frais de gestion dus par les délégataires du centre aquatique et de la crèche A petits-pas.

1.1.3 Les dotations et participations :

Matérialisé par le chapitre 74 – Dotations et participations, la recette attendue en 2024 est estimée à 5,18 M€. Il enregistre les dotations de l'Etat, mais aussi les subventions provenant des partenaires comme la Région, le département des Hauts-de-Seine ou la CAF.

❖ Les dotations

L'Etat verse chaque année des dotations pour compenser les transferts de charges qu'il a opérés vers les collectivités locales. A ce titre, Bois-Colombes perçoit la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et les compensations fiscales.

Marqué par des baisses successives depuis 2013, la DGF devrait connaître une stabilité en 2024. Comme l'an dernier, son montant est prévu pour 1,5 M€ au budget primitif 2024.

La dotation générale de décentralisation devrait, quant à elle, être constante et s'afficher à 162 K€.

Les compensations fiscales 2024 concerneront uniquement les pertes de taxe foncière et sont estimées à 31 K€. En effet, depuis la suppression de la taxe d'habitation, les pertes afférentes font l'objet d'une compensation (estimée à 11 M€) qui, pour l'heure, est directement intégrée au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ainsi pour 2024, les inscriptions au budget primitif de la commune tiennent compte de 1,7 M€ de concours financiers de l'Etat se décomposant de la manière suivante :

	BP 2023	Notifié en 2023	BP 2024
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	1 450 000	1 529 876	1 500 000
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	162 000	162 858	162 000
Compensations fiscales (Alloc. compensatrices)	33 800	75 737	30 700
TOTAL	1 645 800	1 768 471	1 692 700

❖ Les subventions et participations

Le produit attendu en 2024 est estimé à 3,5 M€. Il comprend principalement :

- 130 K€ de participation notamment de l'Etat pour la restauration des documents d'archives (4,5 K€), la dotation pour les titres sécurisés (42 K€) et la péréquation de la taxe professionnelle (83 K€) ;

- 583 K€ de participation du département notamment pour les crèches, le sport et la culture ;
- 2,7 M€ de la CAF liés aux frais de fonctionnement des crèches et accueils périscolaires et de loisirs.

1.1.4 Les autres produits :

Le chapitre 75 – produits de gestion courante, enregistre notamment 0,80 M€ de recettes liées à la gestion du patrimoine privé de la commune. Ainsi la Ville devrait percevoir 589 K€ de loyers (logements + parkings) en 2024, 80 K€ de redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs d'énergie et de télécommunication, 35 K€ de remboursement des assurances liés aux divers sinistres, 10 K€ de recettes publicitaires insérées dans les nouveaux magazines et guides, 4 K€ de location de salles.

La Commune percevra 0,60 M€ de produits financiers dus au titre d'aide du Fonds de soutien pour la sécurisation des emprunts à risque. Elle est la conséquence directe du refinancement à taux fixe d'encours de dette exposé aux fluctuations des marchés financiers.

Par ailleurs, 0,10 M€ compléteront les ressources de la section de fonctionnement en 2024. Il s'agit principalement des annulations de titres émis sur exercices antérieurs (100 K€) et des indemnités journalières payées par la CPAM pour les agents en arrêt maladie.

	BP 2023	BP 2024	Evolution
Indemnités journalières (CPAM)	100 000	100 000	0,0%
Revenus patrimoine privé (loyers habitations,	525 430	589 120	12,1%
Redevance du domaine public	80 000	80 000	0,0%
Remboursement assurances et autres frais	35 000	35 000	0,0%
Autres produits de gestion courante (Pub JBC..	51 000	14 160	-72,2%
Annulation de titres émis sur ex. antérieurs	120 000	100 500	-16,3%
Aide Fonds de soutien (produits financiers)	600 900	600 900	0,0%
TOTAL	1 512 330	1 519 680	0,5%

Aussi, les 22 100,00 euros de recettes d'ordre de fonctionnement trouvent leur contrepartie en dépenses d'ordre de la section d'investissement. Il s'agit de la reprise au budget de la Commune des écritures comptables liées à l'amortissement des subventions d'équipements pratiquées au budget de la régie municipale du stationnement payant, avant sa dissolution.

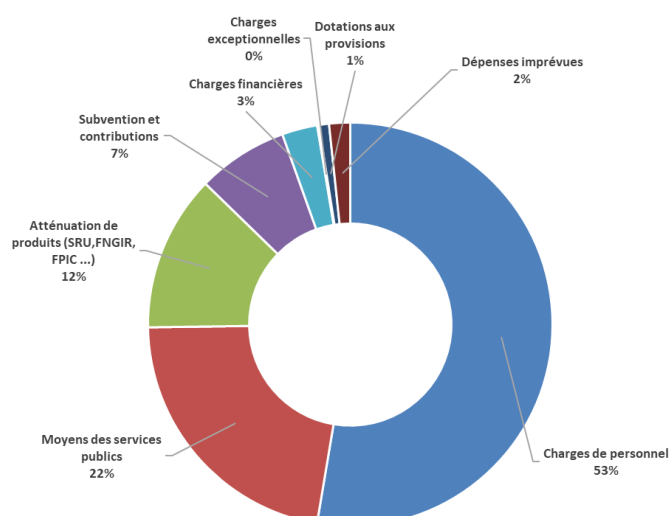
Le résultat de fonctionnement 2023 : Repris par anticipation avant le vote du compte administratif 2023, le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre dernier s'élève à 7,52 M€. Il correspond à 5,15 M€ de solde positif dégagé par la gestion 2023 et 2,37 M€ d'excédent provenant de l'exercice 2022. Il est proposé de maintenir en section de fonctionnement la somme de 2,37 M€ afin d'assurer le

financement des dépenses de fonctionnement 2024 après affectation de 5,15 M€ au financement des dépenses d'investissement.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du projet de BP 2024 s'élèvent à 65,14 M€. L'évolution de ces dépenses est de 1,75 M€, soit une progression de 2,8 % par rapport au BP 2023 et les dépenses réelles évoluent de 2,4 %, un taux bien inférieur à l'inflation. La hausse du budget résulte pour 22 % des frais de personnel, en lien avec les évolutions réglementaires et une politique de ressources humaines volontaire de la Municipalité, pour 10 % des frais financiers, pour 20% des mouvements d'ordre et, enfin, pour 9 % des atténuations de produits.

	BP 2023	BP 2024	Variation
Dépenses Réelles	58 046 944	59 443 463	2,4%
Charges de personnel	30 900 000	31 290 000	1,3%
Moyens des services publics (011)	12 986 165	13 155 783	1,3%
Atténuation de produits (SRU,FNGIR, FPIC ...)	7 285 744	7 435 744	2,1%
Subventions et contributions	3 776 835	4 321 936	14,4%
Charges financières	1 410 000	1 680 000	19,1%
Charges exceptionnelles	188 200	80 000	-57,5%
Dotations aux provisions	500 000	480 000	-4,0%
Dépenses imprévues	1 000 000	1 000 000	0,0%
Dépenses d'ordre	5 348 900	5 700 000	6,6%
Amortissements	1 848 900	2 200 000	19,0%
Autofinancement	3 500 000	3 500 000	0,0%
TOTAL DEPENSES	63 395 844	65 143 463	2,8%



Bien que ne faisant pas partie de l'équilibre du budget en M57 contrairement à la M14, les dépenses imprévues adoptées en autorisation d'engagement et crédits de paiement sont présentées pour faciliter la comparaison avec l'exercice antérieur.

Dans un contexte de grande incertitude quant à l'inflation en général, la collectivité choisit de poursuivre une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver ses équilibres financiers et sa capacité d'investissement.

Ainsi, pour la section de fonctionnement, le budget primitif 2024 a été construit avec le cadrage suivant :

- ✕ Maîtriser l'évolution des dépenses de gestion ;
- ✕ Stabiliser les effectifs.

Aussi, il intègre les impacts suivants :

- **des impacts internes** : la revalorisation complémentaire des régimes indemnitaires,
- **des impacts externes** : l'inflation importante, les revalorisations statutaires décidées par le Gouvernement, le passage à la nomenclature M57 qui modifie l'affectation comptable de certaines écritures.

1.2.1 Les charges de personnel :

Les charges de personnel représentent le poste de dépenses le plus important de la section de fonctionnement avec 53% des crédits inscrits et progresse de 1,3% entre 2023 et 2024.

Le montant inscrit au BP 2024 peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

	BP 2023	BP 2024	Variation BP/BP
Personnel permanent	28 956 000	29 660 000	2%
Vacataires : non permanent	1 744 000	1 430 000	-18%
Frais médicaux & congés bonifiés	200 000	200 000	0%
TOTAL	30 900 000	31 290 000	1%

❖ Le personnel permanent

La prévision budgétaire relative au personnel permanent s'établit à 29,7 M€, en progression de 0,7 M€, soit + 2 % par rapport au BP 2023.

- Des mesures nationales et réglementaires prenant leurs origines en 2023 et impactant 2024

L'année 2023 s'inscrit dans un contexte de mesures gouvernementales fortes dont l'effet en année pleine est intégré sur l'exercice 2024 :

- Au 1^{er} janvier 2023, le SMIC a augmenté de 1,81%, soit un taux horaire de 11,27 euros bruts. Puis une nouvelle augmentation au 1^{er} mai 2023 de 2,22% faisait passer le taux horaire à 11,52 euros. Ces évolutions successives ont entraîné une charge supplémentaire pour la Commune de 8 825 euros.
- La valeur du point d'indice de la fonction publique a été augmentée de 1,5 % à compter du 1^{er} juillet 2023. L'impact de cette mesure est estimé en année pleine à 470 000,00 euros,
- Un relèvement de l'indice minimum de traitement a été effectué, au 1^{er} janvier et au 1^{er} mai 2023, faisant passer l'indice majoré de 352 à 353 puis à 361,
- Le GVT indiciaire projeté pour 2024 est pris en compte à hauteur de 95 700 euros.

➤ Des mesures nationales et réglementaires sur 2024

L'année 2024 poursuit les orientations de 2023 :

- Versement de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), estimée à 40 000,00 euros en 2024,
 - Une hausse de l'indice majoré à hauteur de 5 points s'applique à tous les agents publics rémunérés sur la base d'un indice. Elle entre en application au 1^{er} janvier 2024 et induit une augmentation budgétaire de 220 000,00 euros,
- Des mesures volontaires visant, à la fois, à renforcer l'attractivité de la Collectivité et à reconnaître l'engagement des agents :
- La Commune envisage de procéder en 2024 à la révision des régimes indemnitaires des agents de la petite enfance et de l'enfance. L'enveloppe dévolue est estimée à 145 K€,
 - De même, la Ville envisage la refonte de sa politique salariale et particulièrement l'adaptation de sa grille de RIFSEEP et autres régimes indemnitaires en poursuivant des objectifs d'équité, de reconnaissance et de transparence. L'impact global est estimé à 110 K€,

❖ Le personnel non permanent – les vacataires

- Les crédits du budget 2024 prévoient la poursuite de mesures sociales fortes engagées par la Municipalité depuis deux ans,
- Aussi, Bois-Colombes a revalorisé ses taux de rémunération de ses vacataires permettant ainsi un recrutement plus facile face à la concurrence constatée dans ce secteur. Le coût supplémentaire de cette mesure est estimé à 130 K€.

1.2.2 Les moyens des services publics :

Ces dépenses représentent une inscription de 13,16 M€ au chapitre 011 – Charges à caractère général du BP 2024. Elles augmentent de près de 1,4 % par rapport au BP 2023. Elles recouvrent tout ce qui contribue à la mise en œuvre des politiques publiques et au fonctionnement de la Ville.

Il contient notamment toutes les dépenses dites de gestion relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, l'eau, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures, les fêtes et cérémonies, les dépenses de communication, les taxes diverses...

Le montant inscrit au BP 2024 peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

	BP 2023	BP 2024	Variation
Achats, fournitures et prestations	3 641 817	3 733 599	2,5%
Energie	2 019 247	1 815 000	-10,1%
Services extérieurs	7 174 891	7 452 794	3,9%
Impôts et taxes	150 210	154 390	2,8%
TOTAL DEPENSES	12 986 165	13 155 783	1,3%

Depuis 2023, l'inflation pèse beaucoup sur les dépenses de ce chapitre. Avec les prévisions actuelles, l'exercice 2024 devrait, à nouveau, être impacté.

Pour permettre à la Commune de garder une activité globale à périmètre constant et de ne pas diminuer le volume et la qualité des services proposés, le BP 2024 intègre une augmentation des charges de gestion, hors énergie, de +3,4 % par rapport au BP 2023, soit un montant total de 11,34 M€ (+374 K€). Cette augmentation reste inférieure à l'inflation prévue pour 2024, traduisant un pilotage volontariste pour optimiser au maximum les dépenses.

Le réchauffement climatique, la sécheresse, ou encore la situation géopolitique sont sources d'incertitudes à court et moyen termes. Ce contexte tendu engendre, entre autres, des variations très importantes de coût de l'électricité et du gaz.

Afin de lui permettre de se protéger contre ces variations et consolider le budget à moyen terme, la Commune a mis en place un plan de sobriété énergétique prévoyant notamment la diminution des températures de chauffage des bâtiments publics et des amplitudes d'éclairage public et la sensibilisation aux consommations énergétiques auprès des fonctionnaires.

Aussi, diverses mesures d'investissement ont d'ores et déjà été déployées comme la géothermie dans les équipements Pierre-Joigneaux, Saint-Exupéry, Smirlian et À tire-d'aile, tandis que d'autres sont à venir, comme la forte accentuation du passage au LED de l'éclairage public dès 2024.

Toutes ces actions, couplées à une décélération de l'évolution des prix des énergies permettent de diminuer budgétairement ce poste de dépenses de -10%, soit – 200 K€, par rapport au BP 2023.

1.2.3 Les atténuations de produits :

Elles enregistrent le reversement du produit fiscal supplémentaire engendré par la réforme de la TP depuis 2011. Comme en 2023, la contribution de la Ville au FNGIR est de 5,4 M€.

Quant au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), aucune somme n'a été notifiée à ce jour. Cependant, une provision est constituée à hauteur de 1,5 M€.

Il en est de même pour le prélèvement lié à l'article 55 de la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux pour 0,6 M€.

	BP 2023	BP 2024	Variation
FNGIR	5 385 744	5 385 744	0,0%
FPIC	1 350 000	1 500 000	11,1%
Pénalité SRU	550 000	550 000	0,0%
TOTAL DEPENSES	7 285 744	7 435 744	2,1%

Cette péréquation dite « horizontale » permet d'assurer une répartition de la richesse entre les collectivités locales. Ce poste enregistre un besoin de 7,4 M€ en 2024.

1.2.4 Les subventions et contributions :

Des dotations à hauteur de 4,3 M€ sont prévues sur ce chapitre 65 – Charges de gestions courantes au BP 2024, soit +539 K€ par rapport à 2023. Les charges de gestion courante se décomposent de la manière suivante :

❖ Contingents et participations

Ces dépenses sont en progression de près de 25% par rapport au BP 2023. Il s'agit :

	BP 2023	BP 2024	Variation
Service incendie (BSPP)	539 000	600 000	11,3%
AUTOLIB' & VELIB'	52 600	53 000	0,8%
DSP CABC	550 000	650 000	18,2%
DSP crèche A petits pas	262 000	300 000	14,5%
FCCT	200 000	400 000	100,0%
TOTAL DEPENSES	1 603 600	2 003 000	24,9%

❖ Fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale :

Une subvention d'équilibre de 640 K€ est prévue pour permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'accompagner les Bois-Colombiens les plus fragiles. Ce montant correspond au besoin de financement défini en lien avec le CCAS.

La mise en œuvre de la convention signée prévoit le remboursement à la Ville des frais liés à la mise à disposition de personnel et de locaux. Aucune variation n'est anticipée pour 2024 :

	BP 2023	BP 2024	Variation
CCAS	402 000	402 000	0,0%
MàD personnel	215 000	215 000	0,0%
MàD locaux	23 000	23 000	0,0%
TOTAL contribution budget CCAS	640 000	640 000	0,0%

❖ Subventions aux associations :

Les subventions de fonctionnement à destination du monde associatif passent de 1,09 M€ en 2023 à 1,12 M€ en 2024 et concernent les domaines d'intervention suivants :

	BP 2023	BP 2024	Variation
Sport	485 073	503 527	3,8%
Culture	298 300	305 100	2,3%
Petite enfance	74 000	73 000	-1,4%
Développement économique	38 419	37 419	-2,6%
Relations publiques	12 050	12 700	5,4%
Actions Sociales	10 320	10 320	0,0%
Enseignement	2 540	5 940	133,9%
Jeunesse	500	6 300	1160,0%
COS Personnel communal	167 000	167 000	0,0%
TOTAL DEPENSES	1 088 202	1 121 306	3,0%

Ce chapitre enregistre également les indemnités et formations des élus pour 0,3 M€, une provision de 50 K€ pour les admissions en valeur 2024, 84 K€ de licences et droits et 16 K€ d'adhésion à des groupements de commande.

Par ailleurs, des dépenses enregistrées au chapitre 67 – Charges exceptionnelles en M14 sont désormais transférées au chapitre 65 – Charges de gestion courante M57. Il s'agit pour l'essentiel, des intérêts moratoires provisionnés pour 10 K€ (comme en 2023), 22 K€ seront consacrés à des récompenses aux jeunes diplômés, aux lauréats du salon artistique, aux élèves de CM2 (contre 23 K€ en 2023) et la constitution d'un fonds d'aide aux commerces pour 30 K€ (contre 75 K€ l'an dernier).

1.2.5 Les charges financières :

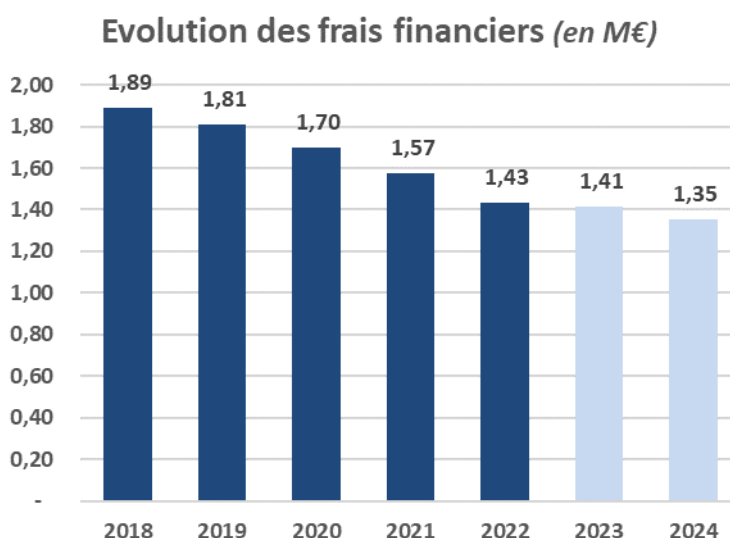
Les charges financières sont en hausse en 2024 par rapport à 2023, pour s'établir à 1,7 M€ contre 1,4 M€ en 2023. Ce chapitre comprend :

	BP 2023	BP 2024	Variation
Intérêts des emprunts	1 404 000	1 350 000	-3,8%
Intérêts ligne de trésorerie	-	300 000	nc
Intérêts courrus non échus (ICNE)	6 000	30 000	400,0%
TOTAL DEPENSES	1 410 000	1 680 000	19,1%

Le désendettement important de la Commune ces dernières années a permis une constante diminution de ce poste de dépenses. Par ailleurs, Il n'est pas prévu de conclure de nouveaux emprunts en 2024, à périmètre constant, ce poste continuera de diminuer. La dépense est estimée à 1,35 M€ en 2024.

Par ailleurs, la mise en place d'une ligne de trésorerie peut s'avérer nécessaire au regard du volume important des dépenses d'équipement à réaliser et ainsi palier le décalage entre encaissements et décaissements. Une provision de 300 K€ a été constituée.

Il en est de même pour les ICNE.



1.2.6 Les charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles sont budgétées à hauteur de 80 K€. Elles seront consacrées aux annulations de titres émis sur les exercices antérieurs que la Collectivité pourrait être amenée à comptabiliser en 2024.

1.2.7 Les dotations aux provisions :

Le montant de 0,5 M€ de dotations permettra d'ajuster à la hausse, le cas échéant, les provisions existantes, notamment la provision pour créances irrécouvrables et celles constituées pour couvrir les risques de contentieux.

	Provisions au 31/12/2023
Provisions pour créances douteuses / impayés	690 002
Provisions pour contentieux	677 580
TOTAL DEPENSES	1 367 582

1.2.8 Les dépenses d'ordre :

Les dépenses d'ordre totalisent 2,2 M€ en 2024 et se composent :

- De l'amortissement des immobilisations, qui est la traduction comptable de la perte de valeur des biens au fil des années, et constitue également une ressource d'autofinancement pour les renouveler : 1,9 M€ ;
- L'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé d'un emprunt indexé sur le cours de change EURO/CHF, opération réalisée en 2015 : 0,35 M€ ;

Cette rubrique évolue de 19% entre 2023 et 2024, pour tenir compte de la notion de prorata temporis introduite par la M57. En effet, les immobilisations seront amorties dès l'année de leur acquisition contrairement à la M14.

Enfin, en 2024 un prélèvement de 3,5 M€ sur les recettes de fonctionnement sera opéré afin de financer nos dépenses d'investissement. Il s'agit de l'autofinancement complémentaire.

2. La section d'investissement

La section d'investissement du BP 2024 est équilibrée à hauteur de 37,63 M€. Elle comporte 30,69 M€ de dépenses d'équipement dont 24,76 M€ de dépenses nouvelles. Au total, le Programme Pluriannuel des Investissements porte sur plus de 87 M€ sur la période 2024-2026.

2.1 Le financement de l'investissement

Hors opérations d'ordre et reprise anticipée du résultat, les recettes d'investissement s'établissent à 30,73 M€ pour 2024 contre 20,81 M€ en 2023 soit une augmentation de plus de 46,67 %.

Les ressources nécessaires au financement des investissements 2024 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Restes à réaliser N-1	Inscriptions nouvelles	BP 2024
Emprunts		15 000	15 000
Dotations et fonds divers		1 610 000	1 610 000
Subventions d'équipement	3 785 781	13 278 589	17 064 370
Produits de cessions		6 890 000	6 890 000
Affectation du résultat 2023		5 153 061	5 153 061
Résultat antérieur reporté			-
Mouvements d'ordre		6 900 000	6 900 000
Total recettes d'investissement	3 785 781	33 846 650	37 632 431

Les recettes de la section se décomposent en 3,79 M€ de restes-à-réaliser et 33,85 M€ de recettes nouvelles.

2.1.1 Les emprunts :

Aucun emprunt n'est nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement au BP 2024. Pour la 6^e année consécutive, la Commune n'aura pas recours à l'emprunt pour le financement de ses investissements. Un nouveau désendettement de la valeur du remboursement en capital (4,45 M€) devrait être constaté au terme de cet exercice.

Ce chapitre ne comptabilise que les mouvements concernant les dépôts et cautionnements reçus pour 15 K€.

2.1.2 Les dotations et fonds divers :

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Estimé à partir du niveau d'investissements réalisés en 2023, il tient également compte de l'intégration à l'actif de la Collectivité d'opérations désormais finalisées. Il devrait par conséquent atteindre 1,51 M€ en 2024.

Le produit de la Taxe d'Aménagement, qui est assise sur les opérations soumises à autorisation d'urbanisme, est anticipée à 10 K€. Compte tenu de son nouveau mode de gestion par les services fiscaux, un décalage sera observé dans son versement.

2.1.3 Les subventions d'équipement reçues :

Le montant de co-financements attendus en 2024 pour les projets d'investissements de la Ville est de 17,06 M€. Il se compose :

- de subventions obtenues auprès de partenaires institutionnels : 12,93 M€ ;
- du produit des amendes de Police hors-stationnement, ajustées au montant notifié en 2023 soit 350 K€.

Le détail des subventions d'équipement anticipées par cofinanceur figure dans le tableau qui suit :

	Restes à réaliser N-1	Inscriptions nouvelles	BP 2024
Subventions Etat	50 000	325 500	375 500
Subventions Région	287 054	1 224 560	1 511 614
Subventions Département	2 125 092	948 000	3 073 092
Autres subventions	1 323 635	10 430 529	11 754 164
Produits des amendes de Police	-	350 000	350 000
	3 785 781	13 278 589	17 064 370

2.1.4 Les cessions :

En 2024, la Commune envisage de céder 6,89 M€ de son patrimoine à la Société du Grand Paris pour les besoins de la réalisation des travaux de la gare et de son ouvrage annexe. Il s'agit des biens et domaine public situés 14, 17 et 25 rue Mertens, de la place de la Résistance et impasse Doussineau et de l'avenue Vaudreuil.

2.1.5 Les mouvements d'ordre :

Constituées de l'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement pour 1,85 M€, elles sont la contrepartie des dépenses d'ordre de la section de fonctionnement.

Ce poste comptabilise également 3,50 M€ d'autofinancement complémentaire provenant de la part des ressources de fonctionnement affectée au financement des dépenses d'investissement.

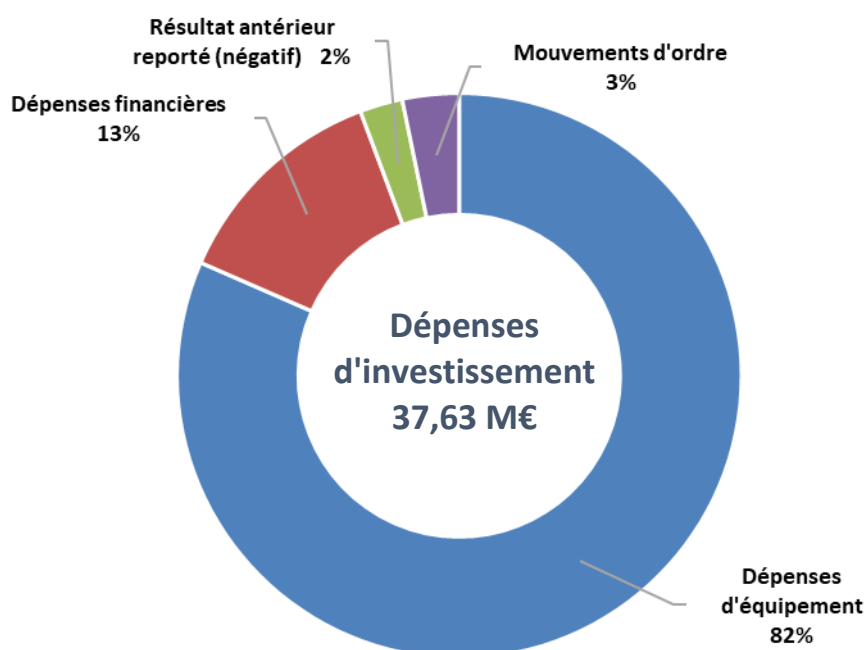
A cela s'ajoute, 0,35 M€ de charges financières à répartir sur plusieurs exercices liés au refinancement en 2016 de notre emprunt indexé en EURO/CHF.

Par ailleurs, les opérations d'ordre prévoient également 1,20 M€ d'opérations patrimoniales. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses d'ordre de la même section, et comptabilisent le transfert des avances forfaitaires consenties au titulaire de marché public ou le transfert des frais d'études vers un compte de travaux en cours lors de l'entrée en phase de réalisation des projets.

2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont budgétées à hauteur de 37,63 M€, dont 30,69 M€ consacrés aux dépenses d'équipement :

	Restes à réaliser N-1	Inscriptions nouvelles	BP 2024
Dépenses d'équipement	5 929 410	24 762 110	30 691 520
Dépenses financières		4 795 490	4 795 490
Résultat antérieur reporté (négat	923 321		923 321
Mouvements d'ordre		1 222 100	1 222 100
Total dépenses d'investissement	6 852 731	30 779 700	37 632 431



Hors déficit antérieur reporté, la section d'investissement totalise 35,49 M€ de dépenses réelles, 29,56 M€ d'inscriptions nouvelles en 2024 et 5,93 M€ de restes à réaliser 2023.

Pour 2024, les dépenses d'équipement nouvelles représentent à elles seules 69,8 % des dépenses réelles d'investissement. En tenant compte des 5,93 M€ de dépenses d'équipement inscrites en restes-à-réaliser, ce poste représente plus de 86,5 % des dépenses réelles de la section.

2.2.1 Les dépenses d'équipement :

Elles résultent concomitamment de dépenses pluriannuelles et annuelles. A l'issue des études de faisabilité et dès lors qu'intervient la décision de poursuivre, Bois-Colombes gère la majorité de ses dépenses d'équipement en Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP) permettant ainsi d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité physico-financière des opérations.

Réglementairement, les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées et demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

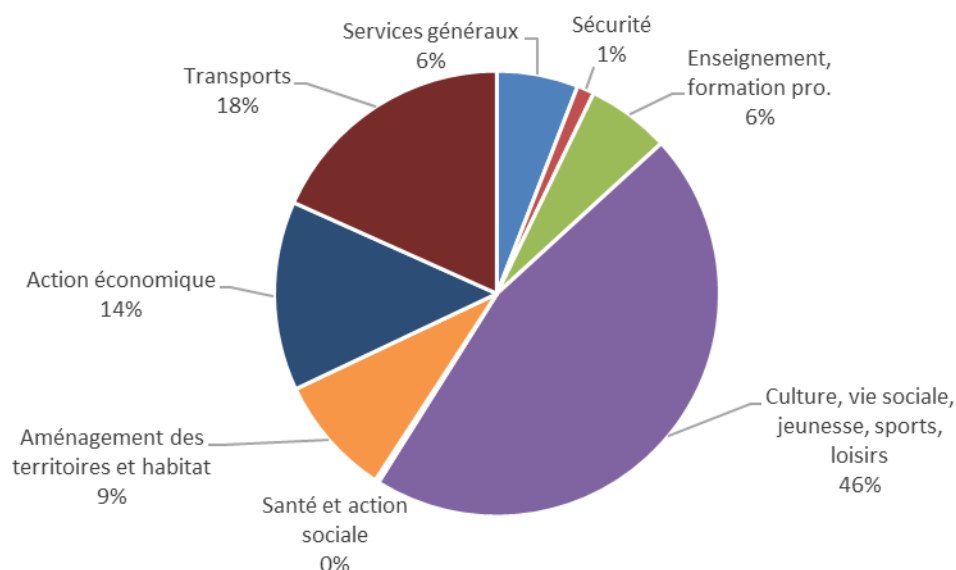
Les opérations individualisées pluriannuelles (adoptées en opérations comptables) sont inscrites à hauteur de 20,25 M€ de CP contre 11,92 M€ en 2023, soit 8,33 M€ d'augmentation (+ 69,88 %). Elles concernent, notamment, les projets d'équipements et d'aménagement significatifs.

Les crédits de paiement afférents aux opérations nouvelles de 2024 représentent 15,76 M€. Pour les opérations déjà en cours et inscrites en restes-à-réaliser, ils représentent un volume de 4,49 M€.

Les opérations à programme annuel (adoptées hors opérations comptables) sont inscrites à hauteur de 9 M€ de crédits nouveaux et 1,44 M€ de restes-à-réaliser, contre 10,25 M€ en 2023 (dont 7,91 M€ de crédits nouveaux). Il s'agit des dépenses récurrentes, telles que les acquisitions de biens ou les grosses réparations sur le patrimoine municipal. Elles affichent une hausse de 1,95 %.

La structure des investissements programmés en 2024 de la Ville peut aussi être déclinée de manière plus explicite selon les thématiques figurant ci-après :

	OP	Hors OP	Total
0 Services généraux	576 000	887 481	1 463 481
1 Sécurité	185 000	123 000	308 000
2 Enseignement, formation pro.	1 213 400	286 000	1 499 400
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	10 557 000	764 380	11 321 380
4 Santé et action sociale	-	68 684	68 684
5 Aménagement des territoires et habitat	706 200	1 462 600	2 168 800
6 Action économique	257 000	3 145 000	3 402 000
8 Transports	2 265 665	2 264 700	4 530 365
TOTAL	15 760 265	9 001 845	24 762 110



❖ 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 11,32 M€

En M57, ce secteur regroupe la culture, la jeunesse, le sport et l'enfance.

Premier poste d'investissement en 2024 avec 11,32 M€ d'inscription budgétaire représentant 46 % des dépenses d'équipement nouvelles.

Ces crédits sont destinés au financement des crédits de paiement des opérations de construction du gymnase Jean-Jaurès pour 6,30 M€ ainsi que du centre de sports de raquettes Abbé-Glatz pour 4,26 M€.

La Contribution Forfaitaire d'Investissement (CFI) 2024 concernant le contrat de DSP du centre aquatique nécessite en 2024 l'inscription de 0,46 M€.

0,17 M€ permettront le renouvellement des matériels : 61,5 K€ pour la salle Jean-Renoir, 12 K€ pour les Archives, 15 K€ pour les centres culturels, 11 K€ pour le sport et 7 K€ pour le service Enfance.

Aussi, 0,14 M€ sera investi pour la réfection d'une partie de la toiture-terrasse du centre Charlemagne, la reprise de la façade côté jardin du centre culturel de Schiffers, la reprise de l'étanchéité de la toiture-terrasse du complexe sportif Albert-Smirlian ainsi que la création de zone d'ombre au centre Elisa-Deroche.

❖ 8 - Transports : 4,53 M€

En M57, ce poste regroupe la voirie, les réseaux de voirie, notamment l'éclairage public et la signalisation, l'enfouissement de réseaux et le stationnement.

La Commune investira 4,54 M€ dans ce secteur en 2024 soit 18% des dépenses d'équipement.

Elles financeront notamment le réaménagement des rues Gramme-Lépine-Glatz-Chénier pour 0,13 M€, la rénovation de l'éclairage public en LED pour 1,17 M€,

l'enfouissement des réseaux mobilisera 0,80 M€ et la poursuite de l'opération de réaménagement de la place de la Gare-des-vallées 0,17 M€.

Pour 0,5 M€, Bois-Colombes envisage de remplacer ses horodateurs par des automates de nouvelle génération offrant des moyens de paiement diversifiés.

Par ailleurs, 1,76 M€ seront employés pour la rénovation des rues C.Chefson/Hoche, Manoury, Marcel-Binet ainsi que pour le renouvellement du mobilier urbain et des matériels du secteur.

❖ **6 - Action économique : 3,40 M€**

En M57, ce poste est dévolu aux actions en faveur de l'économie et du commerce sur le territoire.

En 2024, la Commune fera l'acquisition des murs de la cité artisanale implantée dans le quartier nord pour 3,05 M€. Ce montant comprend la valeur du bien hors taxe (2,9 M€), la TVA ainsi que les frais d'acquisition. Ce bien constitue un élément important dans la constitution de la foncière commerce qui devrait voir le jour d'ici la fin de l'année.

En plus de cette action phare, 0,26 M€ seront consacrés à la poursuite des études d'implantation d'une halle de marché temporaire.

Parallèlement, 75 K€ permettront de soutenir les commerçants dans la mise en œuvre de travaux de conformité, de mise en accessibilité et d'embellissement de leurs locaux.

Aussi, les matériels et mobiliers du service développement économique seront renouvelés pour 20 K€.

Ces dépenses représentent 14% des dépenses nouvelles d'équipement.

❖ **5 - Aménagement des territoires et habitat : 2,17 M€**

Ce poste comptabilise en M57, les actions en faveur des espaces verts, de l'urbanisme et de l'habitat.

La Commune y consacrera 2,17 M€ en 2024 (9 % des dépenses nouvelles d'équipement) pour le réaménagement du parc des Tourelles (531 K€), la dernière phase d'aménagement du parc Pompidou (175 K€) ainsi que pour des travaux divers dans les parcs et jardins du territoire (193 K€).

Une provision de 575 K€ permettront de se porter acquéreur de locaux commerciaux situé dans le quartier centre (500 K€) et de poursuivre les études de franchissement des voies SNCF du centre-ville (75K€).

Par ailleurs, une provision de 695 K€ est constituée. Elle permettra de faire face au versement d'éventuelles subventions d'équipement en faveur du logement social et de la rénovation de l'habitat.

❖ **2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : 1,50 M€**

Comme en M14, cette fonction regroupe en M57 les actions en faveur notamment de l'enseignement du premier degré, la restauration et la médecine scolaire, les classes de découverte.

En 2024, la Ville investira 1,50 M€ dans ce secteur. 6% des dépenses nouvelles d'équipement.

1,21 M€ seront consacrés à la restructuration de l'école Paul-Bert et à la construction d'un centre administratif sur le même îlot. Le maître d'œuvre de l'opération doit être désigné cette année et le démarrage des travaux est programmé pour 2025.

Par ailleurs, des travaux seront réalisés dans les autres établissements scolaires à hauteur de 233 K€ avec notamment l'isolation des combles perdus de l'école Jules Ferry et la création de zones d'ombre dans les cours des écoles Françoise Dolto, Saint-Exupéry et Pierre-Joigneaux.

Aussi, 53 K€ permettront le renouvellement des matériels et mobilier des écoles et de la restauration scolaire.

❖ **1 – Sécurité : 308 K€**

Cette fonction enregistre en M57, les actions en faveur de la police municipale, de la vidéo protection et de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP).

Le budget consacré en 2024 représente 1% des dépenses nouvelles d'équipement.

185 K€ seront investis dans la modernisation et l'extension de notre dispositif de vidéo protection.

75 K€ permettront de satisfaire nos obligations de financement des besoins en investissement de la BSPP.

Aussi, 48 K€ seront consacrés au renouvellement des véhicules et des équipements de la police municipale.

❖ **4 – Santé et action sociale : 68 K€**

La M57 réserve cette fonction aux crèches notamment.

68 K€ seront nécessaires en 2024 pour la réalisation de travaux et le renouvellement du matériel des lieux d'accueil de la petite enfance. Ils permettront la création d'une zone d'ombre dans le jardin de la crèche Arc-en-ciel ainsi que le remplacement de châssis vitrés dans cet établissement.

❖ 0 – Services généraux : 1,46 M€

6% des dépenses nouvelles d'équipement seront consacrés aux services généraux de l'administration. Elles permettront notamment de poursuivre :

- La réhabilitation de l'hôtel de ville pour 0,58 M€ avec le démarrage du remplacement des châssis du bâtiment dès la notification d'un marché public spécifique ;
- Le « verdissement » du parc automobile pour 0,20 M€ ;
- Le développement et la sécurisation des infrastructures informatiques et téléphoniques ainsi que le renouvellement des matériels pour 0,57 M€ ;
- Enfin, 0,1 M€ permettront l'acquisition de matériels et mobilier pour le CTM et les services administratifs.

2.2.2 Les dépenses financières :

Enfin, outre le remboursement de la dette abordé au chapitre IV et les opérations d'ordre inscrites en contrepartie des recettes d'ordre d'investissement pour les opérations patrimoniales (1,2 M€) et recettes d'ordre de fonctionnement (22 K€), le budget primitif prévoit 0,35 M€ de dépenses financières qui constitueront la participation financière de la Commune à la foncière commerce en cours de création.

III - L'impact environnemental du budget primitif 2024

Depuis une vingtaine d'années, la Ville met en œuvre des actions allant dans le sens de la réduction des consommations énergétiques et des conséquences négatives sur l'environnement, que cela soit dans son fonctionnement (par exemple les modalités de chauffage) et dans ses investissements (par exemple les certifications HQE dans ses constructions). Ces actions n'étaient que peu valorisées et ne faisaient pas l'objet d'un pilotage global.

Le plan de sobriété développé en 2022/2023 a initié une véritable coordination.

Il est ensuite apparu important de l'élargir à un plan global de transition écologique dont le plan de sobriété est une composante.

A ce dernier, ont été ajoutées des thématiques complémentaires : la préservation de la ressource eau, la poursuite du développement et de la gestion différenciée des espaces verts, la gestion et la réduction des déchets, et les déplacements.

La première traduction concrète de ce changement dans le fonctionnement global de la Collectivité est la construction d'un budget vert.

A l'instar du plan de sobriété, des actions en faveur de l'environnement existaient déjà dans ces domaines avant cette décision de pilotage de la transition écologique, elles seront simplement fléchées dans un premier temps, via le budget vert, pour ensuite être étoffées ou complétées dans les années à venir.

Le budget vert est un outil encore flou, et dont les modalités sont mouvantes, dans la mesure où plusieurs méthodes de réalisation coexistent à l'heure actuelle.

Dans un premier temps, nous avons choisi pour base la méthodologie utilisée par l'État, en nous restreignant aux dépenses d'équipement nouvelles. La cotation permet de classer en dépenses favorables, défavorables ou neutres pour l'environnement, et celles qui ne peuvent pas être analysées sous ce prisme pour le moment.

L'objectif est de réaliser l'exercice une première fois pour pouvoir progressivement l'élargir à l'ensemble des dépenses et recettes du budget communal qu'elles soient d'investissements ou de fonctionnement.

Il ne s'agit pas de convertir l'ensemble des inscriptions budgétaires en mesures favorables ou défavorables pour l'environnement mais plutôt d'essayer de faire évoluer nos pratiques dès que cela est possible vers une meilleure prise en compte de leurs impacts sur les objectifs environnementaux.

Le budget vert doit devenir un outil d'aide à la décision à part entière au moment des dialogues budgétaires. C'est pourquoi, une des prochaines étapes sera d'inclure la démarche budget vert à toutes les étapes de la vie du budget.

3.1 Le budget - un outil d'analyse globale au service de l'environnement

Bien que la méthodologie ne soit pas complètement arrêtée pour Bois-Colombes, 96% des dépenses d'équipement nouvelles ont fait l'objet d'une analyse au regard de leurs impacts environnementaux. La méthode d'évaluation employée s'inspire largement de celle mise en œuvre par l'État pour l'analyse de son propre budget.

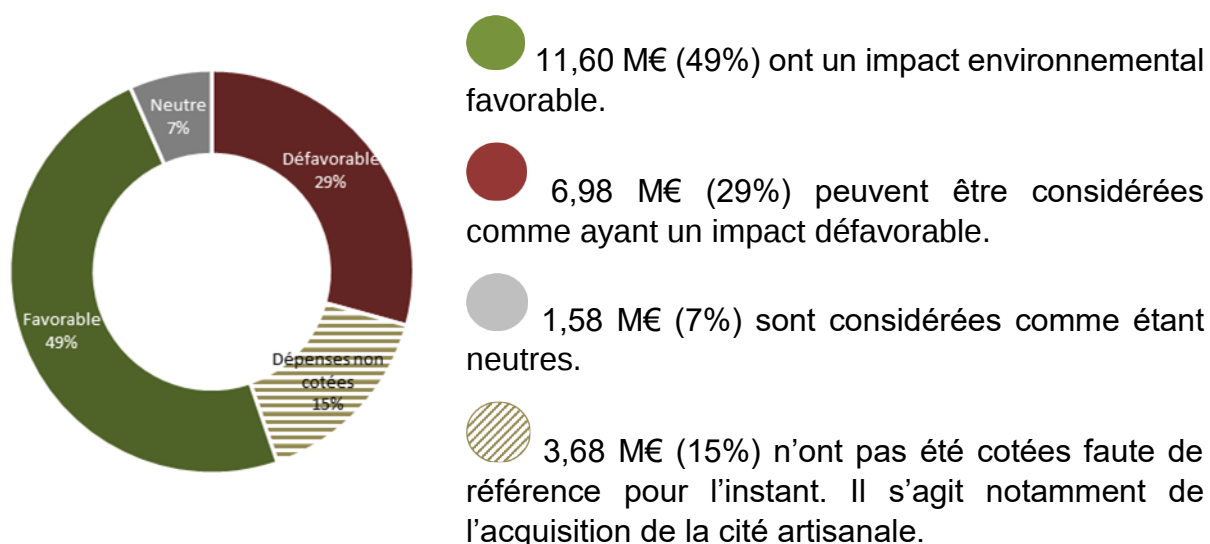
Les dépenses sont tout d'abord réparties en quatre typologies :

- Les mesures **favorables** aux objectifs environnementaux ;
- Les mesures **défavorables** ;
- Les mesures pouvant être considérées comme **neutres** ;
- Et enfin celles qui ne peuvent être analysées faute de référence pour l'instant. Elles sont considérées comme **non cotées**.

Parmi les mesures « favorables », des nuances peuvent être apportées :

- Celles qui contribuent à **atténuer** les changements climatiques ;
- Et celles qui permettent de **s'adapter** aux nouvelles conditions climatiques.

Ainsi 23,83 M€ des 24,76 M€ de dépenses nouvelles d'équipement inscrites au budget primitif 2024 ont été analysées. Il en ressort une première classification :



3.2 Impact des inscriptions du BP 2024 sur les objectifs environnementaux

79 mesures budgétaires ont été analysées dans leur rapport à l'environnement. Elles ont été classées par politique publique (fonction).

A l'instar du paragraphe précédent, les côtes sont les suivantes :



❖ **3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :**

Atténuation	(M€)	Adaptation	(M€)
Construction du gymnase Jean-Jaurès	4,66	Rideaux d'air froid/chaud culturel	0,01
Tennis Abbé-Glatz : surfaces plantées et utilisation matériaux bio sourcés	1,92	Travaux divers dans les équipements (Etanchéité toitures/terrasse)	0,05
Remplacement de 12 projecteurs LED salle Jean-Renoir	0,04	Zone d'ombre au centre Elisa Deroche	0,01
TOTAL	6,62	TOTAL	0,06
Construction d'un parking Jean-Jaurès	1,64	Aucune mesure défavorable à l'adaptation n'est identifiée à ce stade.	
Subv. D'équipement AQUABC	0,46		
Tennis Abbé-Glatz : surfaces bâties	2,34		
TOTAL	4,44		
Travaux divers dans les équipements (Gouttières, échelle crioline, façade...)	0,07	Orgue Notre Dame du Bon Secours	0,06

Cette thématique comporte 59% de mesures favorables, 39% de mesures défavorables. 1% des inscriptions sont considérées comme neutres et 1% n'a pas été coté.

❖ **8 - Transports :**

Atténuation	(M€)	Adaptation	(M€)
Eclairage public passage LED	1,17	Aucune mesure d'adaptation favorable n'est identifiée à ce stade	
Remplacement motifs illuminations Noël	0,01		
TOTAL	1,18	TOTAL	-
Aucune mesure d'atténuation défavorable n'est identifiée à ce stade		Réfection place gare des Vallées	0,17
		Rénov. des rues Manoury et Binet	0,58
		Rénov. des rues Chefson/Hoche	1,03
		Etudes Rénov. des rues divers	0,13
		SLT des carrefours	0,03
TOTAL	-	TOTAL	1,94
Remplacement Horodateurs	0,50		
Enfouissement des réseaux	0,80		
Panneaux signalisation / mobilier urbain	0,06		
TOTAL	1,36		

Cette thématique enregistre généralement des mesures d'effets défavorables sur les objectifs environnementaux. 43% des mesures sont classées défavorables et 30% sont neutres comme notamment l'enfouissement des réseaux aériens.

Cependant, 26% des inscriptions peuvent être considérées comme favorables pour leur impact fort sur les consommations d'énergie. Il s'agit du passage en LED de l'éclairage public et des motifs d'illumination.

❖ **6 - Action économique :**

Atténuation	(M€)	Adaptation	(M€)
Aucune mesure favorable à l'atténuation n'est identifiée à ce stade.		Aides aux commerces	0,1
Nouvelle implantation halle marché temporaire	0,3	Aucune mesure défavorable à l'adaptation n'est identifiée à ce stade.	
Acquisition cité artisanale	3,6		

Sur les 3,9 M€ de crédits consacrés à l'action économique, 92% n'ont pas fait l'objet d'analyse faute de référence, 2% sont favorables et constituent des mesures d'adaptation au changement climatique. En revanche, les crédits dévolus à la nouvelle implantation de la halle du marché temporaire (7%) sont considérés comme défavorable à l'environnement.

❖ **5 - Aménagement des territoires et habitat :**

Atténuation	(M€)	Adaptation	(M€)
Arbres	0,05	Subvention équip. logement social	0,36
Parc Pompidou	0,18	Parc des Tourelles	0,53
Désimperméabilisation des pieds d'arbres	0,07	Brumisateurs parc des Bruyères	0,02
		Installation réseau arrosage auto	0,05
		Bacs de jardinage dans les écoles	0,02
TOTAL	0,30	TOTAL	0,98
TOTAL	-	TOTAL	0,00
TOTAL	-		

Toutes les actions de ce secteur sont favorables s'agissant pour l'essentiel d'intervention du domaine des espaces verts. Ces mesures peuvent tout de même être réparties en mesure d'atténuation pour 0,30 M€ (24%) et mesures d'adaptation au climat pour 0,98 M€ (76%).

❖ **2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage :**

Atténuation	(M€)	Adaptation	(M€)
Réhabilitation GS Paul-Bert	0,93	Création de zones d'ombre écoles et ALSH	0,02
Isolation combles perdus Jules-Ferry	0,07	Travaux divers dans les équipements (Etanchéité toitures/terrasse)	0,03
Construction centre administratif	0,28		
TOTAL	1,28	TOTAL	0,05
TOTAL	-	TOTAL	0,00

Travaux divers de maintien des équipement en bon état d'usage (garde-corps, chéneaux...)	0,10		
TOTAL	0,10		

93% de mesures favorables ont été budgétées, 1,28 M€ d'action d'atténuation et 0,05 M€ d'adaptation.

Ce chapitre comprend également 7% de mesures considérées comme neutres.

❖ **1 – Sécurité :**

Atténuation	(M€)	Adaptation	(M€)
4 vélos tout terrain	0,00	Aucune mesure d'adaptation favorable n'est identifiée à ce stade	
TOTAL	0,00	TOTAL	-
Vidéoprotection	0,19	Aucune mesure défavorable à l'adaptation n'est identifiée à ce stade.	
Subvention BSPP	0,08		
Remp. Véhicules termique PM	0,04		
TOTAL	0,31	TOTAL	0,00

TOTAL	-		
--------------	----------	--	--

Outre l'acquisition de 4 VTT pour la police municipale, l'ensemble des actions de ce secteur est considéré comme impactant défavorablement les objectifs environnementaux.

❖ **4 – Santé et action sociale :**

Atténuation	(K€)	Adaptation	(K€)
Aucune mesure d'atténuation favorable n'est identifiée à ce stade		Création zone d'ombre crèche AEC	1,00
		Remp. Chassis crèche AEC	4,00
TOTAL	-	TOTAL	1,00
Aucune mesure d'atténuation défavorable n'est identifiée à ce stade		Installation clim crèche PP	18,00
TOTAL	-	TOTAL	18,00
Renouvellement matériel des crèches	30,00		
Réfection chemin piéton crèche AEC	16,00		
TOTAL	46,00		

Des mesures neutres représentant 71% des crédits analysés seront mises en œuvre en 2024, contre 28% de mesures défavorables et 2% de favorables.

❖ **0 – Services généraux :**

Atténuation	(M€)	Adaptation	(M€)
Réhabilitation Hôtel de Ville	0,58	Aucune mesure d'adaptation favorable n'est identifiée à ce stade	
Renouv. parc auto : Véhicules propres	0,12		
TOTAL	0,70	TOTAL	-
Remp. Véhicule astreinte termique	0,03	Aucune mesure défavorable à l'adaptation n'est identifiée à ce stade.	
TOTAL	0,03	TOTAL	0,00
TOTAL	-	Equipement informatique/téléphonique	0,57
		TOTAL	0,57

1,30 M€ ont fait l'objet d'analyse sur ce secteur. Il en ressort que 54% des mesures impactent de manière favorable les objectifs environnementaux, 44% n'ont pas été cotées et 2% sont défavorables.

IV - Encours de dette & frais financiers

En 2023, la Commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements. Aussi, au 1^{er} janvier 2024, l'encours de dette est de 45,22 M€. Soit un désendettement de plus de 4 M€ (9 %) par rapport au capital restant dû au 1^{er} janvier 2023.

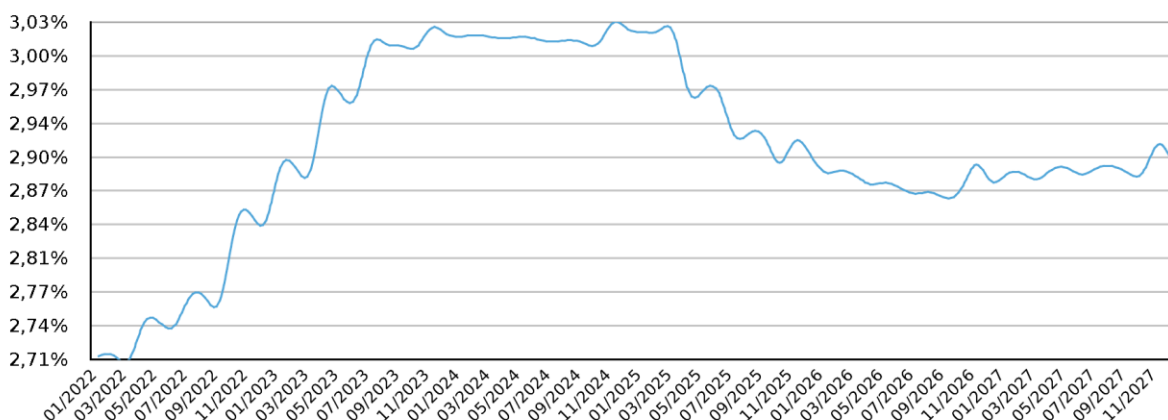
En 2024, Bois-Colombes n'a pas non plus prévu d'avoir recours à l'emprunt. La situation qui vous est proposée résulte uniquement de l'encours existant.

Synthèse de la dette au 01/01/2024

Synthèse de la dette au 1/01/2024

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
45 223 361 €	3,02%	11 ans et 8 mois	6 ans	19

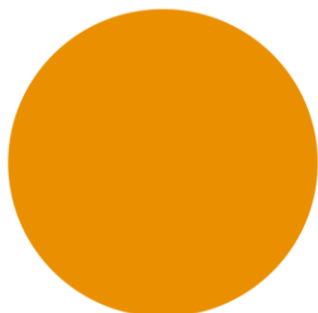
Evolution annuelle du taux moyen (en %)



Le stock de dette de la Commune se compose de 19 emprunts qui comptabilisent un capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 est de 45,22 M€ à un taux moyen de 3,02%.

Compte tenu des termes de ces contrats de prêt, la Commune aura totalement remboursé sa dette dans 11 ans et 8 mois. Cependant, la durée de vie moyenne de ces 19 lignes de prêt est de 6 ans.

La dette par nature

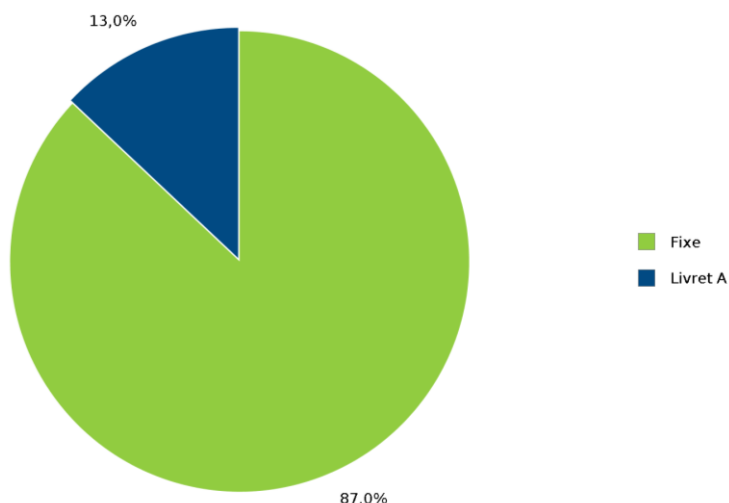


Nature de dette	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)
Emprunts	19	45 223 361 €	3,02%

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 est entièrement composé d'emprunts. Aucun emprunt obligataire, notamment, n'est enregistré à ce jour.

La dette par type de risque

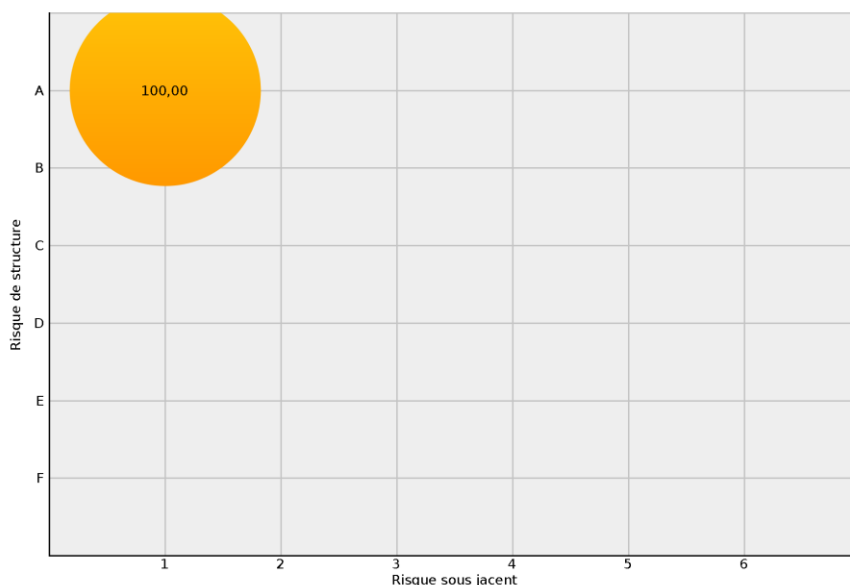
Type	Encours au 1/01/2024	% d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	39 349 548 €	87,01%	2,89%
Livret A	5 873 813 €	12,99%	3,93%
Ensemble des risques	45 223 361 €	100%	3,02%



87% de l'encours, soit 39,35 M€, sont placés dans des emprunts à taux fixe dont le taux moyen annuel est de 2,89 %.

L'encours à taux dite « variable simple » est indexé sur le livret A pour 5,87 M€ à taux moyen de 3,93% compte tenu de la revalorisation de ce dernier ces derniers temps. Il représente 13 % de notre stock de dette au 1^{er} janvier 2024.

La dette selon la charte de bonne conduite



Au regard de la charte de bonne conduite Gissler, la dette de Bois-Colombes est entièrement sécurisée.

Rappel :

La charte de bonne conduite signée en 2009 entre les établissements bancaires et les collectivités locales et la circulaire du 25 juin 2010 ont permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque. Cette charte comprend un tableau de classification des emprunts en fonction du niveau de risque.

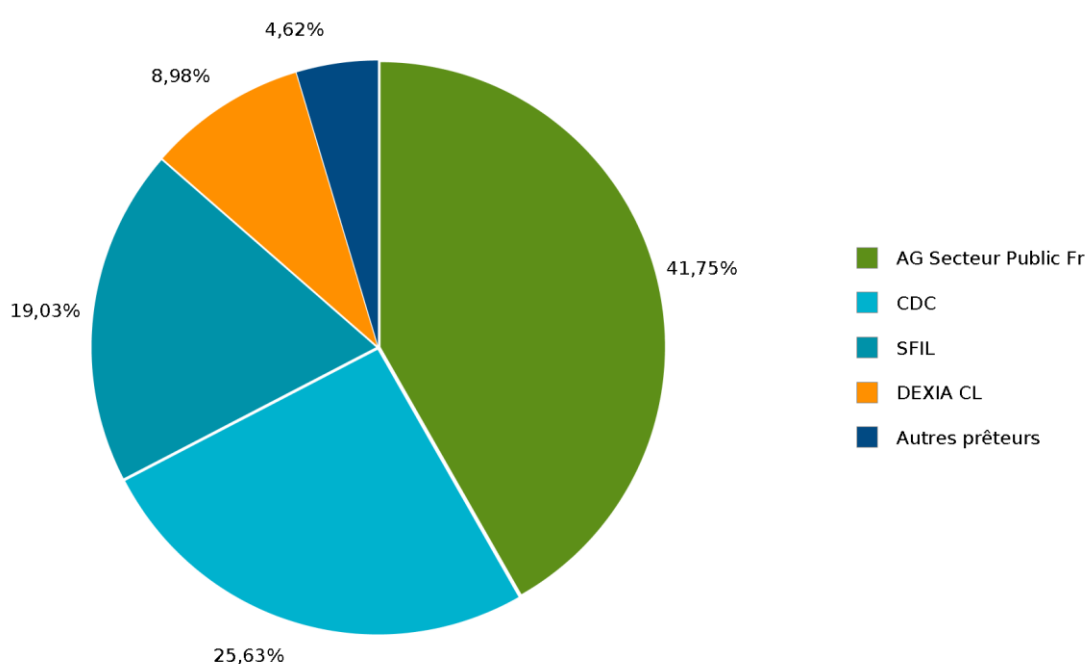
Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) de l'indice sous-jacent traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) de la structure exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, il existe une catégorie F6 qui regroupe les produits hors charte.

TYPLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE BOIS-COLOMBES

Structures		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Indices sous-jacents		Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de contrats	19					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	45 223 360,93					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de contrats						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swap option)	Nombre de contrats						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3, multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de contrats						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de contrats						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de contrats						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

La dette par prêteur

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
AG Secteur Public France	18 879 635 €	41,75%
CDC	11 592 427 €	25,63%
SFIL CAFFIL	8 603 864 €	19,03%
DEXIA CL	4 058 969 €	8,98%
Autres prêteurs	2 088 465 €	4,62%
Ensemble des prêteurs	45 223 361 €	100,00%



La dette par année

	2024	2025	2026	2027	2028
Capital payé	4 445 485 €	4 488 258 €	4 520 458 €	4 641 178 €	4 555 500 €
Intérêts payés	1 322 526 €	1 177 251 €	1 007 920 €	875 563 €	750 354 €
Taux moyen	2,99%	2,92%	2,85%	2,86%	2,89%

En 2024, l'annuité de remboursement de la dette représenterait 5,77 M€, 4,45 M€ de capital et 1,32 M€ d'intérêts. A périmètre constant, le taux d'intérêt moyen payé serait de l'ordre de 2,99 %.